

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1> <p style="text-align: right; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">D2019-31</p>
---	---

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE MEMBRES			Le 7 novembre 2019 conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, GIRARD François, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, CORNESSE Jean-Pierre, DESBOIS Charline , GIRARDIN Carine, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline , MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, PAJOT Marc . Procuration : Absents : DESBOIS Charline, MAURICE Roseline, PAJOT Marc. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	12	
Date de la convocation 28/10/2019 Date d'affichage 08/11/2019			

OBJET : PLAN AMENAGEMENT FORESTIER

Le Maire informe le Conseil Municipal que des parties de parcelles cadastrales relevant aujourd'hui du Régime Forestier ont été appliquées à ce régime par erreur (ZC 26 et ZI 21 parties).

Il s'agit en effet de parties de parcelles qui ont continué après le remembrement à avoir leur vocation origine autre que la production forestière (cultures). La commune n'a jamais eu pour projet de boiser ces parties de parcelles.

D'autre part la commune souhaiterait intégrer au Régime Forestier des zones boisées de la parcelle ZC 26 ne relevant pas encore du RF.

Le Conseil Municipal, après délibération à la majorité des membres présents et représentés

- **DEMANDE l'application** du Régime Forestier sur la partie de parcelle suivante cadastrée comme suit :
 - territoire communal de CREANCEY lieu-dit LA RAVIERE section ZC, parcelle n° 26, pour une surface de 1ha 77a 24ca ;
- **DEMANDE la distraction** du Régime Forestier des parties de parcelles suivantes et cadastrées comme suit :
 - territoire Communal de CREANCEY lieu-dit LA RAVIERE section ZC, parcelle n° 26, pour une surface de 0ha 62a 17ca ;
 - territoire Communal de CREANCEY lieu-dit MONTAGNE DE PANTHIER section ZI, parcelle n° 21, pour une surface de 2ha 02a 63ca ;

Surface de la forêt communale avant opération : **33ha 05a 10ca**

Surface demandée en distraction : 2ha 64a 80ca
 Surface demandée en application : 1ha 77a 24ca

Surface après restructuration foncière : **32ha 17a 54ca**

- CHARGE l'ONF d'instruire ces demandes et donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents utiles.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT